

Les références, ça se prépare!

Par **Jean-Pierre Doré, CRHA**

À la recherche d'un emploi, vous avez rencontré un employeur potentiel lors de trois entrevues. Tout baigne dans l'huile. Le poste pour lequel vous êtes considéré vous offre un beau défi professionnel, l'entreprise est intéressante et vous sentez que vous pourriez bien vous entendre avec votre futur patron et les membres de l'équipe qui vous ont été présentés.

Voilà que la conseillère en ressources humaines vous contacte pour vous dire que l'entreprise est prête à vous faire une offre, mais qu'auparavant elle désire prendre vos références. Vous êtes un peu surpris, car vous pensiez que vos lettres de recommandation auraient suffi.

Comme vous, de nombreux chercheurs d'emploi sous-estiment l'importance de la préparation des références. Plusieurs sont confiants que les personnes contactées vont dire les bonnes choses.

Et pourtant, il s'agit là d'une étape critique. Votre futur employeur, après avoir obtenu votre consentement écrit comme l'y oblige la loi, voudra vérifier la véracité des informations contenues dans votre curriculum vitae. Il voudra aussi valider les renseignements recueillis lors des entrevues en fonction du profil du poste à pourvoir.

Alors, que faire pour optimiser la prise de références? Vous devez d'abord vous assurer que votre ex-employeur autorise ses représentants à donner des références. Il existe en effet des entreprises qui consentent seulement à confirmer la durée d'emploi, les postes occupés et parfois le salaire. Si c'est le cas chez votre ex-employeur, assurez-vous qu'il sera clairement mentionné que cette politique s'applique à tous les employés et à tous les niveaux.

Quant au nombre de références, il est fortement suggéré d'en identifier cinq même si les entreprises n'en demandent souvent que trois. De cette façon, si une ou deux personnes ne sont pas disponibles, vous ne serez pas pris au dépourvu. Il est primordial que ces personnes acceptent clairement de vous servir de références et qu'elles puissent parler de vous dans le contexte du travail. Idéalement, vous les rencontrez et, si cela est impossible, parlez-leur au moins au téléphone. Il est recommandé de leur remettre une copie de votre curriculum vitae en leur rappelant vos réalisations les plus significatives de même que vos caractéristiques personnelles, incluant vos points forts et vos points à améliorer. Elles doivent être en mesure de donner des exemples concrets.

Assurez-les que vous les contacterez chaque fois qu'on vous demandera des références pour qu'elles ne soient pas prises au dépourvu et qu'elles puissent se rendre disponibles. Lorsqu'un employeur potentiel vous demande des références, informez-le que vous souhaitez aviser ces personnes avant qu'elles soient contactées. Par la même occasion, vous pouvez renseigner vos références sur le type de poste que vous convoitez. Vous

pouvez également leur indiquer comment se sont déroulées les entrevues et quels sont les points importants concernant ce poste. En d'autres mots, cela vous donne l'opportunité de faire un bon topo sur les entrevues, de placer vos références en contexte sans pour autant leur dire quoi dire. Vous espérez néanmoins qu'elles soutiendront votre candidature par leurs propos.

Ne soyez pas étonné si votre futur employeur ne contacte pas toutes les personnes que vous avez identifiées sur votre liste. Rien ne l'oblige à le faire. Il peut en effet être satisfait après seulement deux appels. Ne vous étonnez pas non plus s'il ne procède pas à la prise de références lui-même. Plusieurs employeurs préfèrent en effet confier ce mandat à une entreprise qui jouit d'une expertise et d'une objectivité que n'ont pas toujours les personnes qui ont participé aux entrevues.

Enfin, durant tout le processus, soyez ouvert à l'idée de discuter de questions qui peuvent surgir dans le cadre de la prise de références et gardez une attitude positive.

Jean-Pierre Doré, CRHA, est vice-président, services conseils chez Vézina Nadeau Labre.

Cet article a été publié dans le quotidien *La Presse* le 19 janvier 2008